SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2023 À 18 H 30

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

2859e SESSION

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, tenue à l'hôtel de ville, 926, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford, le **mardi 24 octobre 2023**, à 18 h 30 à laquelle sont présents, madame la conseillère Chantal Benoit et messieurs les conseillers Mario Blanchard, Mario Larochelle, Jocelyn Jutras, Pierre Pelletier et Christian Riendeau siégeant sous la présidence du maire, monsieur Robert Vyncke, qui procède à l'ouverture de la séance.

Monsieur le maire, constate que le quorum est atteint et souhaite la bienvenue à tous et il procède à l'ouverture de l'assemblée.

Assiste également à la séance, monsieur Jean-Raphaël Cloutier, directeur général.

2023-10-35 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** que le conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte l'ordre du jour, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-10-36 **Adoption – Règlement 697-2023 modifiant le règlement 694-2023 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 720 000 $ pour le réaménagement de l'hôtel de ville et du stationnement**

ATTENDU l'ouverture des soumissions reçues par appel d'offres publique le 21 septembre 2023, la Municipalité doit revoir les coûts des travaux de réaménagement du futur hôtel de ville et du stationnement adjacent aux loisirs puisque la plus basse soumission conforme dépasse le montant autorisé par le MAMH de 1 187 000 $;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a décrété, par le biais du règlement numéro 694-2023, une dépense de 1 187 000 $ et un emprunt de 1 187 000 $ pour le réaménagement du futur hôtel de ville et du stationnement;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement 694-2023 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture de la soumission;

ATTENDU QUE l'avis de motion AM-202310-30 du présent règlement a dûment été donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 10 octobre 2023 et que le projet de règlement DP-202310-32 a été déposé à cette même séance par le conseiller, monsieur Pierre Pelletier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** d'adopter le règlement 697-2023 modifiant le règlement numéro 694-2023 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 720 000 $ pour le réaménagement de l'hôtel de ville et du stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Période de questions

La période de questions débute à 18 h 38 et se termine à 18 h 38.

2023-10-37 **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** que la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford soit levée à 18 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monsieur Robert Vyncke	**Monsieur Jean-Raphaël Cloutier**
Maire	Directeur général